

# JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

|  |   |                                      |                                  |                     |                   |                |   |   |  |
|--|---|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|----------------|---|---|--|
| La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée. | RÉDACTION<br>76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76. | ANNONCES ANGLAISES<br>30 c. la ligne | PRIX DE L'ABONNEMENT             |                     |                   |                | LES ABONNEMENTS<br>partent des 1 <sup>er</sup> et 16 <sup>e</sup> de chaque mois. | Gérant :<br>C. GUICHARD<br>Imprimerie de H. Strook, Lyon. | Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. |
|  |   |                                      | Ville de Lyon. . . . .           | Trois mois : 10 fr. | Six mois : 20 fr. | Un an : 40 fr. |   |   |  |
|  |   |                                      | Département du Rhône . . . . .   | 11                  | 22                | 44             |   |   |  |
|  |   |                                      | Départem. limitrophes . . . . .  | 12                  | 23                | 46             |   |   |  |
|  |   |                                      | Autres départements. . . . .     | 13                  | 25                | 48             |   |   |  |
|  |   |                                      | Pour l'Étranger, le port en sus. |                     |                   |                |   |   |  |

Lyon, le 27 Mai.

Le succès de la candidature de M. de Bourgoing, dans la Nièvre, a décidément fait perdre toute prudence aux bonapartistes. La tolérance, nous pourrions dire la protection dont les a couverts, pendant toute une année, M. de Broglie, avait laissé se poser en parti, ce qui n'était après tout qu'une faction; aujourd'hui l'élection d'un ex-écuyer de Napoléon III, effectuée sous les auspices et avec le concours des maires impérialistes nommés par l'ancien vice-président du conseil, suffit pour exalter la faction jusqu'aux plus audacieuses revendications.

Les bonapartistes vont jusqu'à conclure du résultat du scrutin électoral de dimanche dernier, qu'ils sont désormais fondés à considérer comme nulle la déchéance de l'empire. Le *Gaulois*, qui s'est fait le promoteur de cette étrange affirmation, ajoute que cette déchéance « ne remplissait aucune condition voulue de légalité et d'authenticité, le suffrage universel ayant seul le droit de défaire ce qu'il a fait et dans les mêmes formes où il l'a fait. »

En présence d'une attaque aussi directe contre la plus solennelle des décisions de l'Assemblée nationale, le gouvernement ne pouvait garder le silence, aussi M. de Fourtou a-t-il relevé le langage du *Gaulois* par une note à la sévérité de laquelle nous n'avons rien à reprendre. Le communiqué de M. le ministre de l'intérieur ne peut manquer d'obtenir l'approbation unanime de tous ceux qui ont gardé le souvenir des désastres et des hontes que nous a valus le régime impérial, c'est-à-dire de la masse de la nation.

Il était temps vraiment que le gouvernement donnât cette preuve de haute moralité en rabattant enfin les prétentions d'un groupe d'hommes dont l'incessant labeur consiste à semer dans le pays l'agitation et le mensonge, pour l'exploiter ensuite à leur gré.

Ce n'est pas toutefois que l'on doive se préoccuper outre mesure des progrès du bonapartisme en France. Cette faction est à nos yeux moins redoutable qu'elle n'est audacieuse. Elle peut bien en imposer aux esprits faibles par son charlatanisme et ses vanteries, mais elle ne saurait avoir dans le pays un fonds sérieux. Ce qu'elle peut avoir d'influence n'est heureusement encore que superficiel, et disparaîtra le jour où la tolérance du gouvernement cessera d'autoriser des manœuvres qui, si elles ne constituent pas encore un danger public, finiront à la longue par l'affaiblir et le déconsidérer.

C'est surtout sous ce rapport que la note de M. de Fourtou nous semble des plus opportunes.

Pour peu qu'on fût disposé à se méprendre sur la véritable portée de la dernière élection de la Nièvre, il suffit pour être complètement édifié à cet égard de lire la lettre que le nouveau député bonapartiste vient d'adresser à ses nouveaux électeurs.

On a bien pu, dans le but de faire triompher la candidature de M. de Bourgoing, circonvenir les populations par l'appât d'un appel au pays et par des semblants de déférence envers les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; mais, le succès acquis, on s'est hâté de lever le masque, et plus d'un électeur de l'ancien écuyer doit être aujourd'hui confus de son vote en présence de la

lettre de remerciements du nouveau député, laquelle n'est qu'une audacieuse revendication de l'empire.

Il n'est pas douteux qu'une fois entré à la Chambre, M. de Bourgoing ne se maintienne dans les sentiments qui ont inspiré sa lettre. Et l'on se demande, non sans quelque curiosité, ce que pourra bien répondre le gouvernement à l'ancien écuyer de l'empereur, si, comme il est probable, il vient apporter à la tribune, et à la face de l'Assemblée, une appréciation de la loi de déchéance analogue à celle qui vient d'être adressée au *Gaulois* un avertissement comminatoire.

Les délégations austro-hongroises viennent de clore leur session; elles se sont séparées après avoir voté les crédits à affecter aux dépenses communes aux deux portions de la monarchie. Ce n'a pas été sans peine que les sommes destinées à couvrir les dépenses du budget de la guerre ont été obtenues. Le gouvernement austro-hongrois a dû même renoncer à faire voter les crédits nécessaires à certains travaux de fortifications sur les frontières. Il a mis, il faut le dire, assez peu d'empressement à insister pour que l'Assemblée le accordât, et la facilité avec laquelle il a consenti à leur radiation ne peut manquer de paraître un indice précieux de la confiance que l'on conserve en Autriche dans le maintien de la paix.

L'on ne saurait avoir oublié l'excellent et profond effet que produisit naguère, en Europe, les déclarations pacifiques de M. le comte Andrássy. Ces déclarations viennent de recevoir une confirmation explicite et pour ainsi dire matérielle, dans le sens de l'apaisement et de la bonne harmonie qui règne actuellement entre les diverses puissances, par le vote des dépenses restreintes du budget de la guerre de l'empire austro-hongrois.

## INFORMATIONS POLITIQUES

On lit dans le Français :

On croit qu'à la reprise des travaux de la chambre, jeudi prochain, il y aura soit un message, soit une déclaration ministérielle, peut-être les deux. Le ministre fera connaître ainsi la politique qu'il a l'intention de suivre.

La République de Nevers nous apporte ce matin le tableau des votes dans l'élection du 24 mai.

Les chiffres sont ceux que nous avons fait connaître à nos lecteurs : 37,999 à M. de Bourgoing, 32,157 à M. Gudin, 4,527 à M. de Pazzi.

Mais la République fait observer que le chiffre exact des votants n'était pas encore connu, il n'est pas possible d'arrêter le chiffre de la majorité absolue. Des voix se sont égarées sur divers candidats, qui doivent entrer en ligne compte. De ces voix perdues, 257 seulement sont connues aujourd'hui, ce qui porte déjà la majorité absolue à 37,271. M. de Bourgoing n'a donc plus, à l'heure qu'il est, que 329 voix de majorité absolue. Ce chiffre peut diminuer encore et même disparaître, quand on aura les voix perdues dans toutes les communes. Si cette éventualité se réalisait, il y aura ballottage.

On saura à quoi s'en tenir jeudi prochain, lors du recensement général.

On écrit d'autre part à propos de cette élection :

Nous apprenons que de très-nombreuses protestations contre l'élection de M. de Bourgoing vont être adressées à la Chambre. D'après les renseignements qui nous parviennent,

les maires nommés par M. de Broglie et Barragon, et tous choisis parmi les anciens maires de l'empire, ont fait une propagande effrénée pour M. de Bourgoing. Ils faisaient distribuer les bulletins de M. de Bourgoing, jactaient les affiches de M. Gudin, et ils renouvelaient, en un mot, toutes les pratiques électorales de l'empire.

Un curieux et instructif débat s'engagera ainsi devant la Chambre au moment de la validation des pouvoirs.

Ajoutons que le seul fait d'avoir supposé une approbation du président de la République suffirait pour faire invalider cette élection. L'Agence Havas, dont on connaît le rôle officieux, a démenti cette approbation qui eût constitué une véritable candidature officielle. Il y a donc eu là une équivoque dans laquelle ont pu tomber certains électeurs conservateurs mais naïfs.

M. Depeyre ne s'est pas endormi dans les délices du ministère de la justice. Il a pensé aux élections futures pour son propre compte. Il s'est servi des maires de M. de Broglie et du papier plein de prestige du ministère, à l'effet de se ménager une poire pour la soif, c'est-à-dire, un siège pour la prochaine Assemblée :

On communique à la *Réforme*, de Toulouse, la circulaire suivante, adressée aux maires du canton de Saint-Géry (Lot).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Cabinet du garde des sceaux

Monsieur le maire,

J'ai reçu la lettre que, d'accord avec vos collègues du canton de Saint-Géry, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; j'en ai été vivement touché et je vous remercie de tout cœur.

Je sais combien les laborieuses et honnêtes populations du canton de Saint-Géry sont dévouées aux idées d'ordre et de conservation sociale : c'est à la défense de ces principes que, dans ma carrière politique, j'ai consacré tous mes efforts.

La démarche que vous faites aujourd'hui est pour moi une récompense bien précieuse et dont je me sens profondément honoré.

J'accepte donc avec reconnaissance la candidature que vous m'offrez. Si les électeurs de Saint-Géry veulent bien m'accorder leurs suffrages, je serai heureux de les représenter au conseil général du Lot; heureux de défendre les intérêts d'un canton auquel me rattachent des liens qui me sont chers et que je vous remercie de m'avoir point oubliés.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Signé : DREYFUS.

Paris, le 4 avril 1874.

Décidément, comme on le voit par cette circulaire, ajoute la *Réforme*, M. Depeyre a compris qu'il est désormais impossible dans la Haute-Garonne, puisqu'il demandait une candidature dans le Lot. Nous disons *quemandait*, parce que nous ne croyons pas à la spontanéité de la proposition qui lui a été faite par les maires du canton de Saint-Géry; nous avons pour cela de bonnes raisons.

Quelles attaches M. Depeyre a-t-il dans le canton de Saint-Géry? Aucune, si ce n'est celle-ci : sa mère y est née, il y a environ cent ans.

On signe à Nice une adresse au président de la République, dans laquelle les habitants protestent de leurs sentiments patriotiques et reprochent la manifestation anti-française dont tout le monde se souvient.

Le *Journal de l'Alsace*, organe annexionniste, fait grand bruit d'une adresse envoyée de Strasbourg au prince de Bismarck et signée par quatre-vingt notables commerçants de cette ville. Nous avons sous les yeux le texte de cette adresse qui ne fait pas grand honneur à ses auteurs. Les rédacteurs de cette page où l'adulation la plus basse perce à chaque ligne, supplient le chancelier de se préoccuper des projets relatifs à l'agrandissement de Stras-

bourg et à l'élargissement immédiat des remparts.

Nous constatons non sans plaisir que ces noms appartiennent presque tous à des hommes qui ont depuis longtemps fait lièvre de leurs sentiments à notre égard. Il y a longtemps notamment que MM. Sengenwald et Bergmann ont perdu tout crédit auprès de leurs compatriotes restés fidèles au souvenir de la France.

Beaucoup d'autres noms appartiennent à ces Allemands qui se sont abattus comme une nuée de corbeaux sur la capitale française de l'Alsace.

Il ne faut pas oublier, en effet, que Strasbourg est une ville de 80,000 habitants envahie par 20,000 Allemands.

Après cela, le chiffre de 80 marchands pris de tendresse pour M. de Bismarck ne doit que faire sourire.

L'autorité allemande, qui a expulsé de Metz M. de Bouteiller, lui a fait dire qu'il pourrait rentrer en demandant la permission. M. de Bouteiller n'a pas profité jusqu'ici de cette invitation.

On nous écrit de Nantes :

M. Ferrand, ancien maire de Grandchamp, a été informé officiellement que la plainte qu'il a portée contre M. Léon Lavedan, préfet de la Loire-Inférieure ne serait de la part du parquet l'objet d'aucune suite.

Nous croyons savoir, dit à ce sujet le *Phare de la Loire*, que M. Ferrand est décidé à user du droit que la loi et la jurisprudence lui reconnaissent de saisir, par une citation directe, la cour d'assises. Il est probable que cette affaire sera mise au rôle de la prochaine session qui commence le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Samedi a été appelée devant la première chambre du tribunal civil de Marseille l'action intentée par M. Tardif à M. le préfet des Bouches-du-Rhône, en raison du dommage qu'il prétend avoir éprouvé par suite des considérations de l'arrêté de suspension du conseil municipal qu'il considère comme diffamatoires. L'affaire a été renvoyée au samedi, 27 juin.

On nous écrit d'Alger, 23 mai 1874 :

Depuis quelque temps on parle vaguement d'indiscrétions commises dans les bureaux de la direction générale des affaires civiles et financières et de la préfecture de Constantine. Des perquisitions ont été faites dans les bureaux et chez cinq des rédacteurs de *Radical*, pour découvrir comment ce journal a pu se procurer la copie, sinon le texte, d'une lettre adressée par le gouverneur général à M. le préfet du département de l'Est.

L'*Imparcial* de Madrid, annonce que 900 réfugiés de Carthagène, en ce moment à Gran, vont être livrés à l'autorité espagnole, qui a fait partir un navire de guerre pour les recevoir. Ce sont, paraît-il, des forçats.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour considérer comme étant des plus délicates la situation du nouveau cabinet. Formé en dehors de toutes les règles parlementaires, et n'ayant avec la majorité du 16 mai aucun lien de solidarité, il semble avoir été créé aussi bien pour lui donner satisfaction que pour lui résister au besoin.

De là l'incertitude sur le programme qu'il présentera à l'Assemblée. Et d'abord aura-t-il un programme? Les habiles prétendent qu'étant un simple ministère d'affaires, il a pour devoir de se désintéresser complètement des questions politiques, laissant à la majorité du Parlement l'initiative de toutes ses résolutions en matière de lois constitutionnelles et la liberté de régler, comme elle l'entendra, son ordre du jour.

On ne nous dit pas, il est vrai, s'il s'agit de la majorité qui a voté la loi de

prorogation ou de celle qui s'est prononcée contre l'organisation du septennat, et l'on insinue que, par déférence pour celle-ci, qui est la dernière en date, le cabinet déclarera accepter l'ordre du jour voté dans la séance du 16 mai, c'est-à-dire la priorité de la loi municipale sur la loi électorale.

La question qui se pose aujourd'hui est plus grave. Il faut regarder les événements en face, et appeler les choses de leur vrai nom. De la part d'un ministère, pris exclusivement dans les rangs de la minorité, cette résolution de se conformer à la lettre, bien plutôt qu'à l'esprit du vote, dont il est question, ne serait qu'une division, ou un éclatant aveu d'impuissance.

Il devient, au reste, d'une médiocre importance de rechercher quelles sont les dispositions des nouveaux ministres; leur responsabilité ne peut être que nominale, puisque par un acte d'initiative hardi, le maréchal de Mac-Mahon a tenu à découvrir sa propre personnalité.

Le maréchal peut-il donc avoir conseillé, peut-il vouloir adopter lui-même cette politique d'attermoisements, ce parti-pris de *laissez faire*, que l'on attribue, dans les régions bien informées, au cabinet qu'il a choisi? Pour notre part, nous n'aurions garde de lui en prêter même l'intention; nous irons plus loin, et nous ne craignons pas d'être sérieusement contredits, si nous affirmions qu'il s'est d'avance prononcé contre ce « provisoire de sept ans », qui semblait à M. Jules Grévy devoir être la conséquence naturelle de l'adoption de la proposition Changarnier.

C'est dans le message, par lequel le maréchal demandait à l'Assemblée de donner à ses pouvoirs « plus de stabilité et d'autorité », que nous trouvons les lignes suivantes, qui sont la condamnation énergique du « provisoire. »

« Avec un pouvoir qui peut changer à tout moment, on peut assurer la paix du jour mais non la sécurité du lendemain; toute grande entreprise prise est par là même rendue impossible; le travail languit; la France, qui ne demande qu'à renaitre est arrêtée dans son développement. »

Eh! bien, nous le demandons, les paroles du maréchal-président, si on les rapproche des engagements solennels, qu'il a contractés devant le pays, n'indiquent-elles pas la seule route encore ouverte à ses efforts et à sa politique?

L'illustre chef de l'Etat a senti, il a proclamé bien haut que pour assurer la sécurité du lendemain, il faut que les factions ne puissent compter sur la mobilité du pouvoir.

Mais qu'est-ce donc que le « septennat-personnel » s'il vous plaît, sinon le provisoire maintenu précisément dans les conditions qui, de l'aveu du maréchal, en font un péril de tous les instants pour le pays?

Retenons donc et notons ceci : Le duc de Magenta s'est engagé à défendre contre toute attaque, d'où qu'elle vienne, le pays qui l'a placé à sa tête, pendant sept ans. Comme il n'a pu malheureusement prendre aussi l'engagement de vivre tout ce temps-là, — il faut bien en arriver à mettre les points sur les i — il ne peut, il ne doit poursuivre que l'organisation du septennat impersonnel.

En Italie comme en France, députés et ministres — ministres, surtout! — travaillent à trouver les moyens d'équi-

librer le budget. Bien qu'elle n'ait pas eu à payer les frais d'une guerre désastreuse, l'Italie voit son déficit dépasser tous les ans 120 millions. Rien de plus naturel que l'augmentation de ses dépenses; elle a voulu jouir des avantages de l'unité et se donner le luxe d'être une grande nation. Sa transformation n'a pu s'opérer gratuitement, quelle que soit l'habileté avec laquelle elle ait été conduite, et d'ailleurs il lui a fallu beaucoup d'argent pour la création de son outillage : chemins de fer, travaux publics, etc.

Pour faire honneur à ces charges nouvelles, de nouveaux impôts sont nécessaires. M. Minghetti, ministre des finances et président du conseil, avait présenté un ensemble de projets qui devaient procurer au trésor cinquante millions par an.

La discussion de ces lois a été fort pénible; depuis un mois le ministère n'obtient que des majorités très-faibles. A la séance du 24 mai, il s'est trouvé en minorité : 166 voix contre 165 ont repoussé l'ensemble de la loi qui prononçait la nullité des actes non enregistrés. M. Mancini, l'un des premiers juriconsultes de l'Italie, s'est particulièrement distingué dans ces débats parlementaires; et il faut avouer que les objections juridiques les plus fortes s'élevaient contre l'innovation de M. Minghetti. Le désir de réprimer efficacement les contrebandiers de l'enregistrement ne doit pas faire oublier les vrais principes. C'est par l'établissement de fortes amendes qu'il convient de punir les fraudes fiscales; mais déclarer nulle une convention parce qu'elle n'a pas été soumise à la formalité de l'enregistrement, c'est violer les règles fondamentales du droit, car ce n'est pas l'enregistrement qui fait le contrat, c'est la volonté des parties.

Le gouvernement avait accepté plusieurs modifications, qui restreignent la portée de la loi; la nullité ne frappe plus que certains actes, tels que les mutations de propriétés, les constitutions d'hypothèques, les baux excédant 9 années, etc.; mais, malgré ces concessions, malgré les efforts de M. Vignani, ministre de la justice, de M. Villa, de M. Puccioni et de M. Minghetti, la Chambre s'est prononcée contre l'ensemble de ce projet.

Cet échec a provoqué une crise ministérielle, heureusement conjurée. Le roi a refusé d'accepter la démission de M. Minghetti, qui se réserve de proposer d'autres mesures financières. L'opposition de gauche n'était nullement en état de prendre le pouvoir, et il n'était pas possible de reconstituer l'ancienne majorité, qui avait soutenu le cabinet Sella-Lanza. D'ailleurs, MM. Lanza, Sella, Peruzzi, Ricasoli s'étaient montrés favorables aux projets de M. Minghetti.

Quant à dissoudre la Chambre, il n'y fallait pas songer; les électeurs se seraient empressés de réélire les députés qui n'avaient pas voulu voter de nouveaux impôts, toujours impopulaires, en Italie surtout.

M. Minghetti reste donc chargé de pourvoir par d'autres moyens à l'accroissement des recettes. Les membres du parlement sont tenus de s'élever au-dessus de toutes les mesquines considérations d'intérêt électoral et de l'aider, sans faiblesse, dans cette tâche difficile. Ils ne peuvent se soustraire à ce devoir, que le patriotisme leur inspire.

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 28 Mai 1874

45

### LE ROMAN

D'UNE

## PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Cette voiture allait aussi lentement que possible; elle semblait avoir peur du bruit de ses roues. Elle s'arrêtait devant une étroite ruelle qui avoisinait la maison d'école. Un jeune homme en descendant, et donna tout bas un ordre au cocher, lequel descendit à son tour, prit les chevaux par le mors, et les engagea dans la sudite ruelle avec des précautions infinies.

Cette manœuvre avait pour but de dégager la rue et de soustraire l'équipage aux yeux des passants si, d'aventure, il survenait quelqu'un.

Le jeune homme franchit une haie et se dirigea vers l'école, dont il ouvrit sans façon la porte fermée au loquet. La nuit était des plus sombres, et semblait avoir été choisie tout exprès sans lune. Mais ce discret visiteur connaissait ses étres; il alla droit à la cuisine, alluma une chandelle et gravit rapidement l'escalier qui conduisait au premier étage.

Guillaume ne dormait guère, comme tous ceux qui souffrent; au grincement du pêne, il se dressa en sursaut et cria :

— Qui va là ?

— Moi, répondit Christian.

— Toi !

— Oui, mon ami; allons, debout et habille-toi !

— Qu'arrive-t-il donc ? dit Guillaume; et, sautant en bas du lit, il se vêtissait à la hâte.

— Un grand malheur, frère. Tu te rappelles que je t'ai prié de rester à Chambalay, parce que j'aurais peut-être besoin de ton amitié... Eh bien, le moment est venu.

— Dispose de moi.

— Sais-tu conduire une voiture ?

— Oui.

— La voiture est là, dans la ruelle; il faudrait me mener à Caen. Le cocher attendrait ici, tu serais de retour à trois ou quatre heures du matin, de façon à ce qu'il puisse rentrer lui-même à Saint-Martin sans donner l'éveil. Je t'ai largement payé, mais il importe qu'il ne sache pas la direction que je vais prendre.

— Quoi! tant de mystère, pour aller à Caen !

— Je ne vais pas seulement à Caen, je vais à Paris.

— A Paris! abandonnerait-il Modeste? se demanda Guillaume, saisi d'une horrible inquiétude.

— Ce n'est pas tout, reprit Christian... Ah! frère, je vais mettre ton dévouement à une biogrande épreuve. Après ce premier service d'aider à ma fuite...

— Ta fuite! tu as donc commis quelque crime ?

— Pire que cela, peut-être! après ce premier service, il faudra résister aux sollicitations de ceux qui le croiront au courant de la vérité, fuir Claude ou mon père; il faudra me tenir au courant de ce qui se passera ici pendant notre absence.

— Leur absence! pensa Guillaume, dont les tempes s'inondaient d'une sueur froide; que veut-il dire ?

— Nous correspondrons par le bureau de Bretteville, continua le jeune baron, ce sera plus sûr.

— Bien, bien, j'ai compris; mais le motif de cet étrange départ? Tu parlais d'un grand malheur? quel est-il ?

— Un léger bruit se fit entendre au dehors. Christian s'élança vers la porte et prêta l'oreille.

— Qu'y a-t-il ? demanda Guillaume.

— Rien encore... j'ai cru que c'était elle.

Le fils de Gervaise eut un mouvement de rage et fit un pas vers Christian; mais celui-ci, tout à l'attente et à l'anxiété, ne s'en aperçut pas. Il suffit d'une seconde pour calmer Guillaume.

— Serait-ce Modeste que tu attends? demanda-t-il.

— Tu savais donc? dit Christian, navré de ce rôle horrible qu'il se voyait forcé de faire jouer à un rival.

— Oui, je savais...

— Ah! mon pauvre ami, pardonne-moi! mais le passé est le passé; si je pouvais le racheter de mon sang, ce serait vite fait!

— Ce n'est pas de cela qu'il s'agit; je te demande si c'est Modeste que tu attends.

— Oui, elle sera ici dans quelques minutes.

— Ici répéta Guillaume; ici, malheureux! mais tu ne l'es donc pas dit que cette maison devrait l'être, entre toutes, respectable et sacrée ?

— Je ne l'ai pas choisie, reprit le jeune gentilhomme avec une nuance d'amertume; les circonstances me l'ont désignée... Je m'y croyais un ami...

— Christian !

— Au surplus, si tu crains d'être compromis, je vais l'attendre au dehors; elle n'entrera pas.

— Je te pardonne, dit Guillaume, la passion

l'aveugle, elle t'ôte les sens du juste et du vrai... il s'agit bien de moi! Est-ce que je tiens encore à quelque chose? veux-tu ma vie? prends-la; tu me rendras service...

— Guillaume! mon bon Guillaume!

— Cette maison est-elle seulement à moi! poursuivit le maître d'école; demande-t-il donc un peu à qui elle est... fais au moins que ce que tu exiges soit possible! Un rendez-vous sous ce toit avec la fille de François, d'un homme à qui je dois tout!... Et toi-même, ne lui dois-tu donc rien ?

— Oui, oui, tu as raison; je sais tout cela; tout ce que tu pourras me dire, je me le suis répété cent fois... mais que faire contre l'immuable? à qui me confier? tu étais le dernier lien qui devait nous rattacher à la famille, au pays.

— Le dernier lien ?

— Tu n'as donc pas compris que nous partions ?

— Toi, oui; et je ne sais même pas encore bien pourquoi.

— Parce qu'il le faut : Modeste part aussi.

— Tu es fou ! dit Guillaume, mon devoir est de te sauver de toi-même; Modeste ne partira pas !

— Non l'ai-je pas dit qu'il le fallait ?

— Non, reprit le jeune homme, avec une énergie croissante, il ne le faut pas! La conscience a toujours deux routes devant elle. Dieu ne peut pas permettre que, fatalement, un homme doive mal faire... Enlever Modeste! mais ce serait, du même coup, tuer Claude et Marguerite, ton vrai père, la vraie mère, ceux-là! Christian, mon ami, mon frère, continua Guillaume en entourant de ses bras le cou du coupable, au nom du ciel, ne leur inflige pas ce désespoir, cette honte! Ils te pardonneront... Modeste est tout pour eux ! Et toi, n'as-tu pas été élevé sur leurs genoux ? Est-ce qu'ils ne t'aiment pas déjà comme un fils ?... Ah ! si tu pouvais être ingrat à ce point, ce serait à donter de Dieu.

— Tu ne m'as pas compris... Je t'ai dit qu'il le fallait.

— Si, je ne t'ai que trop compris, et je persiste à dire qu'il ne le faut pas ! Un aveu loyal, là est le salut... Modeste partie, qui sauvegardera sa réputation? Quand la clameur publique l'aura couverte de mépris, sa famille elle-même ne pourra plus lui faire grâce... ce sera une femme perdue...

— Et si elle restait ?

— Ce ne serait plus qu'une jeune fille trompée.

— Trompée !

— Oui, trompée ! répéta Guillaume, qui ne contenait plus qu'à grand-peine son indignation. Tant pis si le mot est dur ! Comment ! tu aimais Modeste, et tu ne l'as pas respectée !... Mais, moi, je l'aimais aussi, et j'aurais baissé à deux genoux la trace de ses pas !

— Guillaume ! Guillaume ! ne m'acc

QUESTIONS MUNICIPALES

LA FIÈVRE TYPHOÏDE ET LES ÉGOUTS

L'épidémie de fièvre typhoïde qui vient de sévir à Lyon est à ce moment l'occasion d'un certain nombre d'articles ou de brochures sur les égouts, sur le mode de curage des fosses d'aisances, etc.

Ce n'est pas sans quelque étonnement que l'on a vu entreprendre une véritable campagne en faveur du système barbare et suranné des fosses fermées, qu'il faut curer, dont il faut transporter les matières à ciel ouvert à travers la ville, etc., en un mot du système dont les Lyonnais connaissent, de longue date, les séduisants bienfaits.

Le système, on a accusé nettement les rares maisons de Lyon qui n'ont pas de fosses fermées et envoient leurs liquides dans les égouts, d'être les agents de la dernière épidémie de fièvre typhoïde; proposition qui, si elle est acceptée, sera la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

Ce n'est pas d'ailleurs que nous repoussions, bien au contraire, l'amélioration des égouts par des procédés nouveaux à Lyon et qui n'ont aucun des inconvénients que nous avons dû subir jusqu'à présent.

On se propose de passer ici en revue ces diverses propositions.

L'épidémie actuelle est le résultat de l'écoulement dans nos égouts des liquides des fosses; et si ce dernier point n'est pas clairement démontré, on peut du moins affirmer que l'écoulement de ces liquides est le principe de maladies épidémiques en général.

1° L'application de ce système serait la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

2° L'application de ce système serait la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

3° L'application de ce système serait la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

4° L'application de ce système serait la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

5° L'application de ce système serait la cause de travaux publics considérables qui se chiffrent par millions.

Si le protestant s'est rendu impossible parce qu'il trouvait que la Prusse soit une voie périlleuse dans sa lutte contre l'Église catholique, d'où vient qu'on lui préfère un catholique, très modéré sans doute, mais auquel ses liens de famille semblent créer une situation particulière, et qui, par-dessus le marché, se présente avec un faux air bavarois?

LES ANGLAIS AU HAVRE

À l'occasion du concours international de tir, la ville du Havre a reçu dimanche la visite de plusieurs volontaires anglais.

Sept heures et demie, étaient réunis les membres du comité de la fête, les consuls d'Angleterre et des États-Unis, un grand nombre de membres du conseil municipal, des officiers de la garnison, des fonctionnaires, des notabilités commerciales de la ville, et de nombreux représentants de la colonie anglaise du Havre.

Après un cordial échange de courtoisies, M. Langer, président de la Société havraise de tir, s'est porté à la rencontre des officiers et leur a souhaité la bienvenue en ces termes :

Messieurs, Comme président de la Société havraise de tir, je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à notre invitation.

Nous espérons que cette première visite sera suivie de beaucoup d'autres, et nous serons toujours heureux de voir les volontaires anglais prendre part à nos concours et honorer notre ville de leur présence.

Au nom du Comité des volontaires, M. le capitaine Charles Mercier, secrétaire honoraire, a répondu ainsi :

Monsieur le président, Les volontaires anglais ont été très-heureux d'accepter l'invitation de la Société havraise de tir.

C'était pour eux une occasion de témoigner à la nation française leurs sentiments de sympathie, de respect et d'estime.

Ils sont persuadés que ces échanges de visites ne peuvent que resserrer les liens d'amitié qui existent entre la France et l'Angleterre.

Touchés profondément de la réception que vous leur faites, ils vous prient d'agréer l'assurance que cet accueil sera apprécié non pas seulement par l'humanité des volontaires anglais que nous représentons, mais encore par tous les sujets de S. M. Victoria.

M. Langer présente ensuite à l'état-major anglais l'honorable M. Guillelard, doyen du conseil municipal élu de notre ville.

M. Guillelard adresse aux volontaires les paroles suivantes, qui trouvent parmi la foule un sympathique écho :

Messieurs, J'avais cru trouver ici d'autres autorités pour vous recevoir. En leur absence je prends la liberté de vous souhaiter la bienvenue sur la terre de France.

Nous concitoys vous attendent, et vous verrez, à l'accueil qu'ils vous feront, combien ils sont heureux de votre visite.

Les présentations ont eu lieu à l'hôtel Frascati décoré pour la circonstance. M. Langer a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs, Je suis heureux de cette rencontre amicale, à l'occasion de notre concours de tir; comme l'a si bien dit tout à l'heure M. le capitaine Mercier, si les peuples se connaissent davantage, la solidarité de leurs intérêts élargit plus évidente à tous les yeux et des liens fraternels s'établissent plus solidement entre eux.

Nous sommes fiers, pour notre part, des relations amicales et suivies dont cette belle soirée sera le point de départ.

De chaleureux applaudissements saluent ces paroles sympathiques et de vigoureux *shaks hands* en accentuant de toutes parts la signification.

M. le capitaine Mercier, au nom du comité et des volontaires, répond à ces paroles de bienvenue :

Messieurs, Nous vous remercions vivement de la cordiale et chaleureuse réception qui nous est faite. Comme les autres représentants des volontaires du Royaume-Uni, et en leur nom, nous vous adressons l'hommage de notre profonde et affectueuse gratitude.

Nous sommes très sensibles à votre invitation et à la manière dont elle est faite; nous l'avons acceptée dans l'esprit où elle a été adressée, persuadés que ces entrevues amicales entre les nations d'Europe auront justement pour effet de sceller les relations cordiales et d'éloigner les causes de guerre.

Groyez bien que l'influence de cette visite sera ressentie non-seulement en France et en Angleterre, mais aussi dans tout le monde civilisé.

Ces bonnes paroles sont couvertes de longs applaudissements.

M. le commissaire de la marine Le Frapper porte alors un toast à la marine anglaise :

Les marines anglaise et française, dit-il, se sont rencontrées comme sœurs dans les mers de Crimée, et en leur nom, nous espérons tous que leur fraternité continuera à assurer la paix du monde.

M. le capitaine Mercier remercie et propose à ses amis trois *cheers* (hourrahs) en l'honneur de la marine française.

M. Desandré, colonel du 5<sup>e</sup> de ligne, dit à son tour :

Messieurs les volontaires, Nous n'avons pas oublié que nous avons mêlé notre sang à celui de l'armée anglaise dans les plaines de Crimée, et nous avons pu apprécier alors les qualités et la solidité de nos braves alliés.

C'est dans ce souvenir de sympathie, de reconnaissance et d'estime que je bois à l'armée anglaise.

Le comité des volontaires répond par de triples acclamations en l'honneur de l'armée française, du colonel et de la garnison du Havre.

M. Guillelard s'exprime ensuite en ces termes : Je suis heureux de voir parmi nous l'uniforme anglais. Nous avons tous gardé le précieux souvenir de la brillante et cordiale réception faite, il y a deux ans, aux autorités de la ville du Havre, à bord du navire de la marine royale *Sultan*, et je me réjouis de trouver cette occasion de vous témoigner à notre tour notre reconnaissance et notre sympathie.

J'espère que vous emporterez de votre visite ici un souvenir durable qui resserrera nos relations.

Les *cheers* traditionnels éclatent à ces mots, en l'honneur de la ville du Havre, de son conseil municipal et de son ancien maire, et toutes les voix ratifient cet échange de paroles d'amitié.

M. F. Faure porte enfin la santé de S. M. la reine d'Angleterre et du prince de Galles. Ce toast est accueilli par une formidable explosion de bravos.

M. Mercier reprend alors la parole, au nom du comité, pour souhaiter prospérité à la France et longue vie au président de la République française.

Les volontaires qui ont tenu à respecter le repos du dimanche n'ont pas pris part ce jour-là aux exercices de tir; mais ils ont pris leur revanche hier.

On a retrouvé dans sa chambre que le tronc de son corps et une lettre ainsi conçue : « Je m'ennuie. Je me suis tué. Que l'on accuse personne de ma mort. Ne cherchez pas ma tête, c'est moi qui l'ai cachée afin de n'être pas reconnu. »

On parlait devant Calino de notre vieux confrère X..... qui a perdu un reste de fortune.

« Quel malheur ! dit-il, de se trouver sans ressources à cet âge. Il ne lui reste pour tout soutien que sa femme et encore je ne suis pas sûr qu'il en a une, car il n'a jamais été marié. »

On les voleurs prennent-ils tout leur esprit ? Voici encore un mot amusant que le *Charivari* met à leur compte :

Un affreux chenapan passe devant le tribunal. C'est sa dixième condamnation et il n'a que vingt-deux ans.

Comment, à votre âge, en êtes-vous arrivé à ce point de dépravation ? Ce sont les mauvaises fréquentations sans doute.

Comment ! comment ! les mauvaises fréquentations ?... Je passe ma vie avec les magistrats.

SÉRICICULTURE

L'amélioration dans la marche des éducations, dit le dernier bulletin de l'Union des marchands de soie de Lyon, n'a fait que généraliser dans ces derniers jours, sous l'influence d'une température redevenue favorable, il y a bien quelques plaintes sur quelques races jaunes et sur quelques reproductions; mais dans beaucoup de localités, elles promettent encore un assez bon résultat.

Les Japonais d'origine donnent partout une complète satisfaction; et, en définitive, ils sont en majorité. Aussi compte-t-on généralement, pour peu que les beaux temps continuent, sur une récolte abondante. La végétation des mûriers favorisée par une humidité chaude a perdu toute trace des dernières gelées.

Les vers franchissent la 4<sup>e</sup> mue; les plus avancés en sortent dans la Yare, la Vaucluse, le Gard, l'Ardeche et dans une partie de la Drôme. On attend les premiers marchés de coccons pour la fin de la Semaine à Avignon. Les éducations arrivent seulement de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans l'Isère; quelques chambrées atteignent déjà la 4<sup>e</sup>.

Les nouvelles d'Italie ne sont pas moins favorables. Les éducations et la végétation des mûriers sont à peu près complètement remises des dernières intempéries. La feuille est chère malgré son abondance; autre symptôme bon à noter : les contrats de coccons à livrer avec prime, sur le prix *adéquats*, trouvent peu d'acheteurs à Milan, même aux cours de 4.25 et 4.50 (soit 3.80 et 4.10) avec la différence du change. Les derniers prix finis se sont faits sur la base de 4.80, soit 4 fr. 30 environ avec 20 0/0 de doubles. A Bergame une partie a été vendue 4.38 fin fin.

En France, on parle déjà de quelques parties vendues 5 fr. 25 pour des vers et 6 fr. 25 pour des jaunes. Les cours seraient donc sensiblement plus élevés qu'en Italie. Nous ne saurions trop engager nos flatteurs à imiter la réserve de leurs voisins d'au-delà des Alpes et à ne pas compromettre par avance par des prix excessifs que rien, dans la situation des affaires, ne saurait justifier, qui ne pourraient donc se maintenir, l'avenir de la nouvelle campagne. Nous leur rappelons que les dernières récoltes ont laissé des excédants considérables, qu'il y a à Londres un stock de plus de 40,000 balles, que les exportations probables de l'extrême Orient sont déjà annoncées comme devant être supérieures à celles de l'année dernière, que la France ne représente que 7 à 8 0/0 dans l'approvisionnement des manufactures de soieries en Europe; et enfin, que le prix des coccons dans nos départements du Midi, compte pour bien peu dans l'établissement du cours des soies. Nos flatteurs en ont fait, dans ces deux dernières années, la douloureuse expérience. Souhaitons qu'ils s'en souviennent à cette heure décisive des marchés de coccons.

Après les projets du génie militaire, projets dûment approuvés par le ministère, voici quelles seront les superficies de terrains consacrés aux divers ouvrages de défense projetés autour de la capitale.

Le fort de Corneilles occupera 16 hectares; le fort de Saint-Cyr et la batterie du Bois-du-Chêne, ensemble 23; la redoute de Châtillon, 10; le fort de Stains, 14; celui de Palaiseau, 25; enfin, celui de Domont, 18; soit, pour les cinq ouvrages, une superficie totale de 106 hectares.

Bien qu'il s'agisse ici de véritables expropriations pour cause d'utilité publique, l'Etat n'a pas eu besoin de recourir au jury; tous les propriétaires ont consenti à céder leurs terrains à l'amiable et la plupart à des prix relativement modérés. C'est là du patriotisme bien entendu.

Lundi a eu lieu, au théâtre du Châtelet, la 22<sup>e</sup> séance publique annuelle de la Société protectrice annuelle des animaux. Après la lecture du rapport général, il a été procédé à la distribution des récompenses.

Il a été décerné : 2 diplômes d'honneur à MM. Ducuing et Le Royer; 8 médailles de vermeil; 72 médailles d'argent; 143 médailles de bronze; 22 appels de médailles et 106 mentions honorables. Le chiffre des primes en argent s'est élevé à 1,150 fr. La fête s'est terminée par un concert.

On ne tardera pas à poser la première pierre du nouvel hôtel de ville. Le travail de démolition est complètement achevé sur la façade de la rue de Rivoli, et on a creusé de ce côté une profonde tranchée pour recevoir les fondations du futur monument. Il n'est pas encore question cependant de cérémonie particulière pour le commencement des travaux de construction.

A Athènes, il a été donné récemment à une des rues de la ville le nom de Firmin Didot, en souvenir des services que le chef de la maison Ambroise-Firmin Didot a rendus à la cause grecque, et du présent d'une imprimerie fait par lui à la ville de Nauplie.

Le *Bien public* cite une curieuse collection de *lapetus* échappés à des orateurs célèbres. Il va sans dire qu'on ne compte pas parmi eux les maîtres de Broglie.

Les maîtres les moins contestables et les moins contestés de la parole ont fourni à Paris à leurs députés; avis à M. Tailhand et à ses collègues. C'est Michel de Bourges, par exemple, qui parla un jour en pleine Chambre de députés, d'un océan inextricable, « métaphore », dit Alphonse Karr, qui équivalait à son tour à un échec de fil en fureur.

C'est le grand Beryer qui reproche à une loi « de proscrire les bases du lien social. » C'est M. Guizot qui, dans quelque occasion pathétique, rend à la France cette singulière justice : « Le poignard est une arme qui ne fleurit pas en France. » C'est M. Barthé qui, défendant devant la cour d'assises de Paris une femme accusée d'avoir tué son enfant (elle lui avait fait avaler des épingles), lance aux jurés cette apostrophe véhément : « Des épingles ! messieurs les jurés, des épingles ! Je dépose cela dans vos consciences. »

Les orateurs sacrés ne sont pas exempts de petites infirmités humaines.

Un moine prêchait devant le Père Joseph, le confident et l'inspirateur de Richelieu. Faute de préparation suffisante, il avait perdu le fil de son discours, et il marchait péniblement de période en période, se démenant comme un beau diable et se voyant à chaque mot : soudain il s'arrêta et renvoyant la suite à un autre jour, il descend de la chaire : « Je demande pardon à Votre Éminence, dit-il, je me suis abandonné à mon Esprit-Eprit : une autre fois je me préparerai et j'espère que je ferai mieux. »

Un autre moine chanta un jour en ces termes les louanges de l'Éternel : « Nous devons remercier Dieu de nous avoir donné la vie, car sans la vie, mes frères, que serions-nous ? »

Un original, arrivé depuis deux jours à l'hôtel G..., à Paris, vient de se suicider.

de la Compagnie du gaz vient de déposer une plainte en diffamation contre un nommé Gacou, qui a fait imprimer chez M. Roux, une brochure intitulée : *Quelques réflexions d'un actionnaire de la Compagnie du gaz*. Cette brochure contient des allégations outrageantes pour le conseil d'administration. Auteur et imprimeur sont donc cités en police correctionnelle pour demain 28 courant.

Les journaux de l'Est, celui de Nantua, notamment, signalent les progrès incessants de la contrebande à laquelle le nouveau régime douanier a donné un puissant essor. Elle reprend ses allures d'autrefois, et des saisis, fort importantes, surtout sur les tabacs, prouvent chaque jour que la surveillance ne doit pas être partout efficace. Quand un contrebandier est arrêté, il y en a quatre autres qui passent. Aux octrois municipaux, les infractions à la loi se multiplient également. Les propositions sont sur les dents. Il ne se passe pas de semaine que la régie et l'octroi ne fassent valoir, aux audiences correctionnelles, leurs droits méconnus en maintes et maintes occasions.

Hier encore, une vingtaine de causes de ce genre ont été appelées.

La plupart ont été renvoyées à quinzaine; mais quelques-unes ont été retenues, notamment celle d'une femme qui se présentait à l'octroi avec une ample tournure gonflée de vessie, que les préposés ont trouvée tout à fait démodée depuis que les crinolines ne se portent plus. Elle a dénoncé son habilleuse, et celle-ci a été condamnée à 700 fr. d'amende et un mois de prison.

La même peine de 700 fr. d'amende a été prononcée contre un autre fraudeur qui avait imaginé et exploité un moyen très-ingénieux de dissimuler l'extrait précieux que messieurs les débitants vendent au même prix que les alcools qui ont acquitté les droits. Quinze jours de prison ont été ajoutés à l'amende.

Les voitures à double fond paraissent jouer un grand rôle dans cette spéculation illicite. On les perfectionne de jour en jour.

Une fermière de Tassin a été arrêtée au bureau d'Écully, sur une de ces voitures. Elle prétendit être montée avec quatre *beries* de lait sur l'invitation du conducteur. Celui-ci s'étant esquivé à temps, elle a subi les conséquences du procès-verbal de saisie; puis elle a nommé ce conducteur expert en la matière. Les avocats d'elle et de lui se sont livrés à une discussion très-vive et à motif, de la part du ministre public, une demande de renvoi de l'affaire à une audience prochaine, afin que le vrai propriétaire de la voiture à double fond puisse être découvert.

Le renvoi a été accordé par le tribunal.

A la même audience, le tribunal a condamné à 4 ans de prison Gauthier et Vallier; à 2 ans de prison Reichmann et Thivillion qui avaient formé une bande de voleurs à l'étalage dont nous avons eu plusieurs fois, depuis quelque temps, à signaler les exploits. Vallier et Gauthier se chargeaient d'écouler la marchandise volée en la vendant en détail et à bas prix, surtout dans les *can-pagnes*.

M<sup>me</sup> B... s'est laissée surprendre il y a quelque temps par son mari en flagrant délit d'adultère avec un nommé L...

Il est vrai que M. B... avait délaissé sa femme, et qu'il avait quitté le domicile conjugal sans laisser à sa moitié des ressources suffisantes, mais enfin était-ce une raison pour écouter les propos galants d'un voisin trop entreprenant ?

Non, n'est-ce pas ? Aussi, fort de son droit, M. B... avait déposé une plainte contre sa femme qui venait s'asseoir hier sur les bancs de la police correctionnelle en compagnie de son complice.

Après des explications et des aveux mutuels, M. B... a fini par retirer sa plainte... et sa femme des mains de la justice.

Tout est bien qui finit bien, n'est-il pas vrai ?

Ce n'est pas tout que de s'appeler Prudent; il faut l'être, et ne pas donner, après boire, des gifles en pleine rue à des individus qui n'ont pas les mêmes opinions politiques que vous.

C'est pourtant ce qu'a fait tout dernièrement un homme Prudent E..., voyageur de commerce de passage à Lyon.

Le gifleur a été condamné à un mois de prison.

Quant au giffé, c'est un nommé Lévy, qui se dit journaliste, mais qui, par bonheur pour la presse, n'a jamais vu aucune éducation dans aucune feuille de notre ville.

Que le public veuille bien se méfier, en général, d'un tas de parasites qui se prétendent journalistes, sans savoir pourquoi.

Un sujet prussien, nommé Charles Lubben, vient de comparaître devant le tribunal correctionnel pour vagabondage.

Il est sans profession, sans ressources, ne sait où il va, d'où il vient et ce qu'il veut faire.

Il a pourtant sur lui un télescope et une carte de France dont il ne peut indiquer la provenance.

Le tribunal condamne cette espèce d'espion à six mois de prison et cinq ans de surveillance.

Loire. — Comme nous l'avons annoncé, les débats de l'affaire Agier ont commencé avant-hier devant la cour d'assises de Riom.

Les débats ne seront pas terminés avant dimanche.

D'après l'acte d'accusation, Agier est accusé :

1. D'avoir les 24, 25, 26, 27 mars 1871, à Saint-Etienne, commis un attentat dont le but était soit de détruire ou de changer le gouvernement de la République, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de la République. Fait qui constitue le crime prévu et puni par l'article 87 du code pénal.

2. D'avoir les 24, 25, 26, 27 mars 1871, à Saint-Etienne, commis un attentat dont le but était d'exciter à la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Fait qui constitue le crime prévu et puni par l'article 91 du code pénal, l'article 5 de la Constitution de 1848 et les articles 1 et 2 de la loi du 8 juin 1850.

3. Ou tout au moins de s'être rendu complice des crimes ci-dessus qualifiés, soit en provoquant par des articles coupables, soit en donnant des instructions pour les commettre, soit en aidant, ou assistant, avec connaissance, les auteurs des attentats ci-dessus indiqués, dans les faits qui les ont consommés. Crime prévu et puni par les articles 87, 88, 91, 59, 60 du code pénal, 5 de la constitution de 1848, 1 et 2 de la loi du 8 juin 1850.

4. D'avoir, à Saint-Etienne, le 25 mars 1871 sans ordre des autorités constituées et hors le cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, arrêté ou détenu M. de l'Espée, préfet de la Loire, ou tout ou partie de son personnel, en vue de l'accomplissement de la République, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de la République. Fait qui constitue le crime prévu et puni par l'article 87 du code pénal, l'article 5 de la Constitution de 1848 et les articles 1 et 2 de la loi du 8 juin 1850.

5. D'avoir, à Saint-Etienne, le 24 au 28 mars 1871, dans un mouvement insurrectionnel, porté ses armes apparentes ou cachées ou des munitions, soit un uniforme ou autres insignes civils ou militaires, faits prévus et punis par l'article 5 de la loi des 24, 25 mai 1834.

Le résultat de diverses lettres que nous recevons de Beaujolais que l'orage de samedi dernier a causé d'assez grands dégâts dans plusieurs communes.

A Villié-Morgon et à Morgon, par exemple, la grêle a fait beaucoup de mal aux vignes.

A Belleville, les dommages sont à peu près nuls.

D'un autre côté, les pluies font beaucoup de bien aux moissons, et le temps semble être de plus en plus favorable à une récolte exceptionnelle.

Dans le Mont-d'Or, les dommages sont également assez importants. Mais on compte toujours sur une belle récolte.

C'est lundi prochain que viendra devant la 4<sup>e</sup> chambre de la cour de Lyon, pour y être jugée en appel, l'affaire dite du *Complot de Lyon*.

Les membres du conseil d'administration

CHRONIQUE

La commission départementale du Rhône se réunira, à l'Hôtel-de-Ville, samedi, 30 courant, à 1 heure 1/2.

On vend en Belgique, depuis peu, des cartes postales divisées en deux parties, comme les billets d'aller et retour des chemins de fer. La seconde moitié sert à la réponse et se trouve affranchie d'avance.

Cette innovation doit être des plus commodes pour le commerce et il serait certainement désirable que la direction des postes françaises fit faire des cartes analogues.

La Monnaie a frappé la semaine dernière, pour une somme de 20 millions en pièces de 20 fr.

On prépare actuellement les planches de cuivre pour frapper des sous, dont le besoin se fait sentir dans le petit commerce.

2. D'avoir, du 24 au 28 mars 1871, à Saint-Etienne, dans un mouvement insurrectionnel, pour faire attaque ou résistance envers la force publique, en vain occupé des édifices, portes d'établissements publics, notamment l'hôtel de ville de Saint-Etienne. Fais prévenus et punis par l'article 5 de la loi des 24-25 mai 1834, ou tout au moins de s'être rendu complice des crimes ci-dessus ; faits prévus et punis par les articles 8 de la loi des 24-25 mai 1834, 59, 60 du code pénal.

3. D'avoir, à Saint-Etienne, du 24 au 25 mars 1871, dans un mouvement insurrectionnel, provoqué ou facilité le rassemblement, des armées, soit par la distribution d'ordres ou de proclamations, soit par le port de drapeaux ou autre signe de ralliement. Fais prévus et punis par l'article 9, paragraphe 3 de la loi des 24-25 mai 1834.

Agier, que son costume de garibaldien désignait à l'attention de la foule, s'était mélé des machines du 25 aux hommes armés qui stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Pendant toute cette journée, il resta continuellement avec l'Éclair, portant tout le jour le drapeau rouge. Vers trois heures, il se joignit à la bande qui alla à la manufacture chercher les ouvriers pour les amener sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Agier fut un des premiers envahisseurs de l'hôtel de ville. C'est lui qui arbora aux fenêtres le drapeau rouge, lui qui arrêta le commandant Michaloff, arrestation qu'il explique à sa façon comme on le verra dans son interrogatoire.

Ain. — Il a été fondé à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), une Société de Sténographie. Une société de sténographie à Châtillon-sur-Chalaronne, quand il n'y en a pas à Paris, à Lyon et dans beaucoup d'autres grandes villes, cela peut surprendre, car Châtillon-sur-Chalaronne n'a ni conseil général, ni assemblée nationale, ni grand conseil, ni cours publics qui réclament les secours de la sténographie.

Il paraît, toutefois, que l'on songe à y former des sténographes qui appliqueraient ailleurs les principes qu'ils auront reçus dans ce chef-lieu de canton. M. Henri Germain, député de l'Ain, a envoyé une somme de cent francs aux organisateurs de la société dont nous parlons.

Elle rendra plus d'un service, si elle est bien dirigée, à ceux qui ont intérêt à profiter des leçons orales, qui entendent par une oreille et sortent par l'autre, lorsqu'on ne sait pas les fixer dans la mémoire par des signes convenus et habilement combinés.

ARÈCHE. — Par décrets insérés aujourd'hui à l'Officiel, les électeurs du canton de Saint-Martin-de-Valamas et du Chéylard sont convoqués pour le dimanche 14 juin prochain, à l'effet d'être chambrés leur représentant au conseil général.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date d'hier 26 mai : L'inauguration de l'embranchement du chemin de fer de Tarascon à Saint-Rémy a eu lieu dimanche. La compagnie des Bouches-du-Rhône avait invité à cette solennité les représentants de la presse marseillaise et plusieurs personnages importants, tels que M. Labadie, président du conseil général, MM. Barne, Bouquet, Brochier, Abran, Dupont, Mistral-Bernard, membres du conseil général, M. Borsat, directeur des postes de Marseille, M. le maire de Saint-Rémy, ainsi que plusieurs ingénieurs des villes voisines.

La nouvelle ligne est longue de 15 kilomètres, coupés par une station à Saint-Etienne-de-Grès. Elle développera la prospérité industrielle de Saint-Rémy qui, comme vous le savez, ne se contente pas d'être un nid de félins, mais qui possède encore un passé historique ; cette petite ville occupe l'emplacement de l'antique Glanum, dont il reste un arc-de-triomphe et un mausolée bien conservés. Détruite par les Visigoths, elle fut rebâtie au temps de Clovis qui en fit présent au fameux archevêque de Reims, qui lui donna son nom.

Pendant la cérémonie d'inauguration, plusieurs discours ont été prononcés par MM. Labadie, Chané et par M. le curé de Saint-Rémy. On a beaucoup remarqué l'absence des autorités préfectorales et militaires. Du moment qu'il y avait M. Labadie, le préfet ne pouvait pas y être.

Hier est entré dans notre port le vapeur Auguste-André, construit à la Seyne par la compagnie des forges et chantiers pour le compte d'une compagnie belge.

Un éboulement qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit hier près de la passerelle du cours Lieutaud. Un grand mur qui soutenait une maison s'est affaissé en entraînant une partie de la construction, qui fort heureusement était inhabitée à ce moment. Grâce à de prompts secours, le péril immédiat a pu être conjuré, mais il est nécessaire que de grandes précautions soient prises pour éviter de nouvelles dégradations.

Les membres du cercle des Régates ont donné dimanche une grande fête nautique qui a été des plus brillantes.

La course la plus remarquable a été celle à l'aviron, dont le prix a été emporté par la Turie, de M. Vacca. — Le vent ayant manqué, les courses de bateaux à voile ont été renvoyées à un autre jour.

Plusieurs de nos capitaines au long cours se plaignent depuis quelque temps du service de pilotage. Au lieu d'aller à la recherche des navires qui s'efforcent de gagner le port, nos pilotes se contentent trop souvent d'attendre que les navires ne soient qu'à quelques encablures du phare de Planier. Ainsi, l'autre jour, un trois mâts arrivait de Bangkok ayant le scorbout à bord ; il se trouvait à deux milles seulement du phare de Planier, lorsqu'un coup de vent le repoussa au large. Il fut quatre jours sans pouvoir gagner le port, et, dans l'interval, il perdit un de ses hommes du scorbout, ce qui ne serait pas arrivé, si le pilote était venu à temps.

Maison FICHET, de Paris, COFFRES-FORTS, à Lyon, 2, place de la Bourse.

M. Duseigneur-Kléber, auquel un cortège nombreux et recueilli rendait ce matin les derniers devoirs, est un de ces hommes dont le souvenir n'appartient pas seulement à un cercle plus ou moins nombreux d'amis ; son nom restera dans l'histoire de l'industrie des soies où il s'était acquis une notoriété, une autorité qui a dépassé nos frontières. Cette reconnaissance et cette gloire posthumes, l'industrie des soies les lui devra bien ; elle a été l'objet de prédilection, nous allions dire la passion de sa vie ; il a dépensé à son service un ardeur au travail, un esprit de recherche, dont les exemples sont bien rares aujourd'hui. Ses longues études sur le cocon, sur ces transformations industrielles, filature et moulinage, sur ses états physiologiques, ses propriétés physiques, touchent à la fois au domaine de l'industrie et au domaine de la science.

M. Duseigneur était, en effet, un industriel doublé d'un savant, ou mieux un savant doublé d'un homme pratique, car le premier de ces caractères priait chez lui le second ; il avait même fini par absorber presque tout entier. La science est de sa nature envahissante et exclusive.

La maladie des vers-à-soie, ce fléau dévastateur de nos pays séricicoles, auquel M. Duseigneur n'a pu cependant arracher son secret, a été étudiée par lui depuis son origine ; il en a suivi pas à pas les progrès et la marche, analysé le caractère et les phases successives, décrit les pérégrinations vagabondes et insaisissables dans une série de brochures qu'il publiait chaque année, et qu'il a réunies à temps, heureusement pour nous, dans sa belle Monographie du cocon. Cet ouvrage, ou près de deux cents variétés de cocons sont décrites et reproduites par la photographie, présente le tableau abrégé mais complet de l'industrie séricicole au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Quel homme, autre que M. Duseigneur, eût été capable de réunir un tel ensemble de documents et de matériaux tirés des quatre points cardinaux du monde, de les classer et enfin de les mettre en œuvre ? Que de patientes recherches condensées dans ce livre ! Il faut avoir le feu sacré pour réunir une collection spéciale comme la collection de cocons que M. Duseigneur a formée pour notre musée d'art et d'industrie, où elle occupe une salle spéciale qui porte déjà son nom.

Ce n'est pas que M. Duseigneur ne se soit jamais trompé ; il a trop travaillé pour cela. En voyant le fléau qui ravageait successivement la France, l'Espagne, l'Italie, le Levant et jusqu'aux portes du Japon notre dernière planche de salut, nous avons nous-même entendu prédire la ruine absolue et la courte échéance de la sériciculture ? Mais la providence, en qui il faut espérer toujours alors même qu'on désespère, se plait à déjouer les inductions les plus logiques et les mieux établies des hommes ; M. Duseigneur a été bien certainement le premier à se réjouir de son erreur. Mais le premier aussi, il a indiqué le genre industriel comme une des causes de la dégénérescence de la précieuse semence ; et l'ardeur qu'il a toujours mise à le combattre, soit par ses écrits, soit au sein de la chambre de commerce de Lyon, dénote chez lui comme une vision de l'avenir.

L'autorité qui s'attachait à son nom, à l'étranger aussi bien qu'en France, en matière de sériciculture, parmi les hommes pratiques comme parmi les savants était une autorité de bon aloi, consciencieusement et laborieusement acquise.

Elle lui avait ouvert en 1865 les portes de la chambre de commerce dont il fut membre jusqu'en 1872 ; époque à laquelle, retiré des affaires, il crut devoir se retirer aussi de la chambre ; il y avait exercé pendant sept années une prépondérance éclairée dans toutes les questions qui touchaient à la sériciculture et à l'industrie des soies. Membre toujours écouté de la Société d'Agriculture de Lyon, il fut un des organisateurs les plus actifs et l'un des orateurs les plus autorisés des congrès agricoles de Lyon en 1869 et en 1872 ; c'est lui aussi qui, pendant cette dernière année, avait été chargé par le gouvernement d'organiser la section la plus intéressante sans contredit de l'exposition lyonnaise, celle des colonies ; il s'est donné à cette besogne ingrate et matérielle l'installation avec ostentation et jeunesse qu'il apportait en toute chose, et qui était un des traits de son caractère. Elle lui valut la croix d'officier de la Légion d'honneur. Mais, nous le répétons, sa vie, son œuvre appartiennent à l'industrie des soies ; c'est elle qui retiendra son nom.

Nature loyale, ouverte et sympathique. Sous une enveloppe froide, brusque même parfois au premier contact, M. Duseigneur cachait une âme sensible et généreuse, une obligeance infatigable. On le trouvait toujours prêt à faire part de ce que les chercheurs aiment le mieux garder pour eux, ses trésors de documents et d'observations si péniblement recueillis. Il était plus fait pour les travaux paisibles de cabinet et les recherches de longue haleine que pour la vie publique. Tempérament aristocratique original, dégagé de tout esprit de convention, M. Duseigneur était une de ces physionomies qui se détachent et ne s'effacent pas de la mémoire, comme celles de MM. Brossat aîné, Louis Guérin, Meynier, Arlès Dufour, dont il a été l'ami et le collaborateur au sein de la chambre de commerce de Lyon. Son nom restera placé à côté d'eux dans l'avenir, et nous avons voulu les réunir dans ce court souvenir donné à une existence si bien remplie et si bien finie.

M. Duseigneur n'avait que 59 ans ; il était dans toute la vigueur de l'âge. Après une longue et cruelle maladie, il s'est éteint, ou plutôt doucement endormi du dernier sommeil dans cette sérénité calme et tranquille d'une conscience sûre du devoir accompli.

Vous savez qu'on a couru hier pour la première fois le grand prix national (30,000 fr.) offert par la ville de Paris au vainqueur des courses d'Autueil. Il y avait un monde fou, et les plus fraîches toilettes s'étaient naturellement donné rendez-vous au grand soleil du printemps.

Hélas ! ce grand soleil s'est tourné en une pluie épouvantable juste au moment où le grand prix a été couru. Sur dix-sept chevaux, treize sont tombés pendant le parcours, et, pour comble de malchance, les anglais nous ont battus. Le maréchal et la maréchale assistaient à cette déconfiture, dont nous prendrons notre revanche, il faut l'espérer du moins, au grand prix de Paris à Longchamps. Le curieux, c'est que Paris a été visité par un tout petit orage à peine suivi de quelques gouttes de pluie.

menace les journaux qui le mettraient en question.

Cet avertissement sévère donné aux bonapartistes produira d'autant plus d'effet qu'il était moins attendu : laissez leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre. Avant le 24 mai, on osait à peine à l'Assemblée se dire l'ami du régime déchu : le 24 mai a mis les partisans de ce régime dans le gouvernement et, leurs alliés aidant, ils ont failli devenir le gouvernement tout entier. En attendant, il font de la candidature officielle avec les fonctionnaires qu'on a bien voulu leur offrir et ils réussissent en se réclamant du nom même du chef de l'Etat.

La mesure était comble, et le cabinet, ainsi compromis avant même d'avoir parlé, devait à l'Assemblée et à l'opinion un acte de vigueur incontestable. C'est M. le duc Decazes qui en a pris l'initiative devant le conseil, et le conseil s'y est associé sans hésitation.

Toutefois, l'attitude du cabinet manque quelque peu de logique ; pendant qu'il menace le *Gaulois*, il nomme secrétaire général du ministère de l'intérieur M. Welche, ancien fonctionnaire de l'empire, préfet à poigne du cabinet de Broglie, et dont le seul succès auprès des populations du département de la Haute-Garonne, qu'il a administré, est l'élection de M. de Rémusat à 40,000 voix de majorité.

Le *Moniteur universel*, qui n'est pas suspect, prévoyait que cette nomination « pourrait donner lieu à de fâcheuses appréciations dans un moment où les premiers actes du ministère sont destinés à exercer une influence décisive sur la conduite des divers groupes parlementaires ». Or, l'avènement de M. Welche ne peut satisfaire que les bonapartistes. L'ajoute, pour être juste, que M. Thiers avait nommé M. Welche préfet de Lot-et-Garonne ; il est vrai qu'il y a loin d'Agen à la place Beauvau.

Pour en revenir à l'élection de M. de Bourgoing, le langage des journaux officieux est fort contradictoire : le *Français* la regarde comme un malheur, le *Soir* s'en félicite comme d'un succès personnel au maréchal, la *Presse* la revendique comme un triomphe du parti conservateur sans distinction d'opinions ; mais le langage du *Français* est évidemment celui du centre droit tout entier, qui voit maintenant où la politique du 24 mai le pousse, bon gré mal gré.

On assure, du reste, que le centre droit, dégagé de toute alliance compromettante par le vote du 16 mai, songe à reprendre sur des bases sérieuses les négociations entamées autrefois, mais en vain, avec le centre gauche. Une tentative a été faite déjà par M. le duc d'Audiffret-Pasquier pendant la crise ministérielle, et peut-être eût-elle abouti sans l'opposition formelle du maréchal ; mais c'est déjà un premier jalon, et on peut continuer dans l'ordre parlementaire une entreprise si malheureusement avortée dans l'ordre ministériel.

L'élection de M. de Bourgoing est décisive : il n'y a pas de place en France, aujourd'hui du moins, pour la monarchie constitutionnelle des princes d'Orléans ; il n'y a qu'une place infiniment petite pour le royaume légitime. Le terrain se partage entre les républicains et les bonapartistes. Comme les orléanistes sont irréconciliables avec les bonapartistes, ils n'ont plus qu'une chose à faire : devenir républicains. Les circonstances se prêtent merveilleusement à cette solution hors de laquelle les orléanistes disparaissent totalement comme parti.

Cette élection Bourgoing ne semble pas devoir passer sans protestations ; on parle déjà d'un dossier qui serait expédié à l'Assemblée, et où l'on ferait valoir, comme motif d'annulation, l'abus que le candidat a fait du nom du maréchal, se donnant, pour ainsi dire, comme le candidat même du chef de l'Etat, ce qui a pu entraîner un certain nombre d'électeurs ; la propagande sans frein organisée, au profit de l'ancien écuyer de l'empereur, par les maires de M. le duc de Broglie.

Enfin une assez grande quantité de bulletins blancs qui ont été comptés dans plusieurs communes et qu'on n'a pas fait figurer dans le chiffre des votants, ce qui aurait élevé celui de la majorité absolue.

Tout cela peut être fondé ; mais les annulations d'élections produisent généralement un résultat opposé à celui qu'on espère, témoin M. Turigny, qui, dans ce même département de la Nièvre, a obtenu dix à douze mille voix de plus au second scrutin qu'au premier.

récemment à Toulouse. Or, il paraît que M. Roch a expédié son homme avec sa précision ordinaire en un seul coup de bascule : le récit du *Republicain* nous fait donc à sa considération, et le parquet, défenseur naturel de son premier ou plutôt de son dernier fonctionnaire, a voulu punir le journal montalbanais et l'a accusé d'avoir publié une fausse nouvelle de nature à troubler la paix publique.

Comment la paix publique peut-elle être troublée par ce fait que M. Roch n'a pas toujours la main heureuse ? S'agit-il de ce préjugé populaire qui veut qu'un bourreau maladroît prenne aussitôt la place de son sujet, à moins que la foule ne se charge elle-même de l'exécution et de l'exécuteur en le lapidant ?

Quoi qu'il en soit, le *Republicain* de Tarn-et-Garonne a argué de sa bonne foi en déclarant qu'il avait pris son récit dans le *Patriote*, journal publié à Sens. Le *Republicain* n'a pas réussi à tirer son épingle du jeu, car il est poursuivi ; mais il entraîne le *Patriote* dans sa perte. Heureusement que quel que soit l'arrêt M. Roch ne sera pas chargé de l'exécution, car autrement M. Roch ne s'y reprendrait pas à deux fois ; je gage même qu'il tiendrait à honneur d'expédier le *Republicain* et le *Patriote* d'un seul coup.

Oh nous écrit de Versailles, 26 mai, 3 h. soir :

Le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

M. Lefébvre n'a pas cru devoir retirer sa démission de sous-secrétaire d'Etat aux finances, mais, sur les instances du président de la République, il a consenti à continuer à exercer ses fonctions pendant l'interim confié à M. Caillaux.

Le nouvel ambassadeur d'Allemagne, prince de Hohenlohe, s'est rendu aujourd'hui à Versailles pour faire une visite au président de l'Assemblée.

Voici le texte du communiqué que le *Gaulois* a reçu :

Le *Gaulois*, dans son numéro portant la date du 26 mai, prétend « que les bonapartistes sont fondés à considérer comme nulle la « déchéance de l'empire, qui ne remplissait « aucune condition voulue de légalité ni d'authenticité, le suffrage universel ayant seul le « droit de défaire ce qu'il a fait, et dans les « mêmes formes où il l'a fait. »

Ce passage tendant à infirmer l'autorité d'une décision de l'Assemblée nationale, le gouvernement a le devoir de déclarer qu'il ne saurait tolérer à l'avenir la publication d'articles ayant ce caractère.

M. de Bourgoing vient d'adresser aux électeurs de la Nièvre la lettre suivante :

Mes chers électeurs, Vous m'avez donné 37,599 suffrages ! Je viens au lendemain du vote, vous en témoigner ma vive reconnaissance. En me choisissant pour vous représenter à l'Assemblée nationale, vous avez hautement affirmé votre attachement à la cause de l'appel au peuple, inséparable de celle de l'Empire.

Vous n'avez pas oublié les prospérités d'autrefois, et le résultat de l'élection est éclatant témoignage des racines profondes que l'empire a conservées dans le pays, surtout auprès des populations rurales, si fidèles et si dévouées.

Le succès que nous venons de remporter sur la coalition des partis aura un retentissement profond, qu'il soit pour nous un encouragement et une espérance ! Vos suffrages viennent de resserrer les liens qui nous unissent depuis longtemps déjà ; comme par le passé, vous pouvez compter sur mon dévouement à vos intérêts, et sur mon énergie à défendre vos droits, si l'on essayait, un jour, d'y porter atteinte.

Nevers, le 25 mai 1874.

PHILIPPE DE BOURGOING.

L'Ordre annonce que M. le baron Philippe de Bourgoing, le nouvel élu de la Nièvre, part ce soir pour Chislehurst, présenter ses hommages au prince impérial et à l'ex-impératrice.

Bourse lourde ; peu d'affaires. Boulevard : Emprunt, 94.70 ; Turc, 47.40.

Le *Journal officiel* publiera incessamment le décret de dissolution du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Paris, 27 mai, 5 h. 20 m. La commission relative à la convention monétaire entre la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique, s'est réunie hier ; elle présentera incessamment son rapport.

Berlin, 26 mai. Le député Malinkrodt, chef du parti du centre, est mort.

Rome, 26 mai. M. Englen demande à la Chambre la mise à l'ordre du jour des projets de loi pour l'exécution de travaux dans plusieurs ports. Il démontre la nécessité des dépenses à faire.

Madrid, 26 mai. Hier matin, une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie à Alicante. Aucun dommage n'a été signalé à cette occasion.

Le maréchal Sarrano a reçu aujourd'hui le ministre du Mexique en audience solennelle. La *Correspondencia* dément que l'amiral Topete ait refusé l'ambassade de Paris.

Le général Loma est complètement rétabli ; il retournera prochainement dans le Nord.

La *Epoca* a été condamnée à 500 pesetas d'amende pour un entrefilet relatif au maréchal Concha.

Les carlistes ont arrêté, la nuit dernière, le train de Saragosse à Madrid, détruisant la locomotive et quatre wagons. Des troupes ont été envoyées de Madrid.

Barcelone, 25 mai. Don Alphonse et dona Blanca organisent les escortes au Maestrazgo. Le capitaine-général demande un renfort de 4,000 hommes ; s'il ne pouvait l'obtenir, il donnerait sa démission.

Rome, 25 mai. Chambre des députés. — Le ministre des travaux publics et le président du conseil répondant à des questions concernant le projet de loi à discuter, déclarent qu'à la suite du vote d'hier le ministère a décidé de ne présenter à la discussion de la Chambre aucun projet exigeant de nouvelles dépenses.

Il lui soumettra seulement un projet relatif aux excavations des ports de Gènes et de Venise, les travaux de ces ports étant en voie d'exécution.

La Chambre a approuvé le budget définitif de la marine pour 1874. Elle a approuvé aussi un projet de loi portant que le premier jour de l'an serait considéré comme un jour de fête civile.

Alexandrie, 25 mai. Rias-Pacha a été nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de Nubar-Pacha.

DERNIÈRES DÉPÊCHES SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 27 mai, 7 h. 47 matin. Le *Journal officiel* contient un décret portant dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, un décret approuvant la déclaration signée le 15 mai entre la France et l'Allemagne, et fixant le prix d'affranchissement des échantillons de marchandises.

New-York, 26 mai. Rochefort vient à New-York, de San Francisco, par la voie de terre. Les communistes (?) de New-York donneront une réception vendredi en l'honneur de Rochefort.

Lisbonne, 25 mai, 6 h. matin. Le *Rio-Grande* arrive avec les dépêches du Brésil et de la Plata.

Cours à Buenos-Ayres : sur Paris, 5.19 à 5.20 ; sur Londres, 49 1/8, à 49 1/4. Cours à Montevideo : sur Paris, 5.44 à 5.45 ; sur Londres, 51 1/4 à 51 3/8.

Cours à Rio-Janeiro : sur Paris, 358 à 370 ; sur Londres, 26 à 26 1/4. Café, 1<sup>re</sup> bonne, 7.350 à 7.500.

Cours à Bahia : sur Paris, 385 à 388 ; sur Londres, 25 à 25 1/8. Cours à Pernambuco : sur Paris, 383 à 385 ; sur Londres, 25 1/8 à 25 1/4.

Stock 150,000 sacs de café. Saint-Nazaire, 27 mai. La *Guadeloupe* arrive avec les mailles de Colon et des Antilles, 207 passagers et 11,087 colis.

BOURSE DE PARIS DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 27 MAI

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0, Banque de France, Crédit mobilier, etc.

TERME (DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 27 mai 1874.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt, 5 0/0 Italien, etc.

WONS DU TRÉSOR : 3 mois à 5 mois, 3 1/2 ; 6 mois à 11 mois, 4 1/2 0/0 ; A un an, 5 0/0.

Crédit Lyonnais

A partir du 1<sup>er</sup> mars, le CRÉDIT LYONNAIS bonifie à ses déposants les taux et intérêts ci-après :

5 0 0 pour les bons à échéance de six mois et au-delà.

4 0 0 pour les comptes remboursables à cinq jours d'avis.

3 0 0 pour les dépôts remboursables à vue. Il délivre des chèques sur sa succursale de Paris et ses agences de Marseille, Londres, Saint-Etienne, Grenoble et Mâcon. 2547

FAITS DIVERS

On vient de faire, à bord du steamer *François 1<sup>er</sup>*, durant sa traversée du Havre à Trouville, l'essai d'un petit appareil spécial, pour faire tenir continuellement la cloche en temps de brume.

Cet appareil fonctionne, dit-on, pendant quatre heures, sans avoir besoin d'être remonté.

Un épouvantable accident, qui a eu des

suites terribles, est venu jeter l'émoi mercredi matin dans la flûte de Mourville. Vers cinq heures, dit le *Nouveliste de Rouen*, au moment où le travail allait commencer, la machine à vapeur a éclaté. Le chauffeur, nommé David, qui était alors monté sur la chaudière, fut précipité dans l'eau bouillante, et une malheureuse femme, qui venait d'entrer dans la chambre, fut inondée par la vapeur et couverte par les débris d'un mur énorme que la commotion avait abattu.

Le chauffeur fut retiré de la chaudière dans un état qui laisse peu d'espoir de le sauver. Quant à l'ouvrière, son cadavre n'avait plus forme humaine lorsqu'on l'a retrouvé.

La cause de cet accident est inconnue, et une enquête a été ouverte à son sujet.

Le 8 février, il y a eu, dans l'île de Yézo, une éruption volcanique considérable au mont Outchitrou-Kisachi. Après deux éruptions de lave formidables, des cendres auraient été projetées au loin, de six heures à dix heures du soir, et des pierres lancées par le volcan auraient atteint des hommes et des animaux à des distances considérables.

Les éruptions volcaniques, qui sont si fréquentes au Japon, semblaient depuis un an avoir fait trêve, et leur absence a coïncidé avec un état météorologique exceptionnel. L'été de 1873 a été remarquablement sec et beau ; les typhons ont été presque nuls pendant la même période.

Nous lisons dans l'*Avvenire di Sardegna*, sous la date de Cagliari, 19 :

« Hier soir, à 5 heures, pendant que le commandant du vapeur de la marine royale le *Garrigiano* se rendait à bord du navire anglais *Narcissus* pour faire une visite au commandant de l'escadre, il se pencha sur un des côtés de l'embarcation qui le conduisait, pour ramasser son chapeau tombé à la mer. Il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. »

Grâce aux prompts secours des marins et à son habileté à la nage, le commandant du *Garrigiano* en fut quitte pour la perte des broderies en or de son uniforme et pour un retard de quinze heures à la visite prescrite par les usages internationaux.

La *Revue militaire de l'étranger* et la *Revista militare italiana* donnent des renseignements curieux sur cette variété de dynamite, appliquée aux choses de la guerre.

En effet, les études sur les dynamites à base active, qui depuis plusieurs années se poursuivent, tant en France qu'à l'étranger, semblent être sur le point d'aboutir. Le problème à résoudre était difficile. Il s'agissait de trouver une matière incorporant quel, sous le poids le moindre possible, eût un pouvoir absorbant le plus grand possible ; qui pût être ramené par la compression à occuper le volume le plus petit possible ; qui ne fût pas inerte, mais active, et enfin qui pût contenir la nitro-glycérine et donner un composé stable.

De toutes les matières proposées, une seule semblait répondre à la question : le coton-poudre ; mais la dynamite résultant revenait beaucoup trop cher pour qu'on pût songer à l'employer dans les circonstances ordinaires de la pratique.

MM. Candiani et Biffi, de Milan, paraissent donc avoir résolu le problème ; en effet, ils ont installé une usine sur la lande de Cesano-Moderno, près de Milan, et ils ont donné à leur produit le nom de fulminante. Quant à la matière absorbante choisie, ce n'est pas une substance organique, mais une substance minérale.

Par leurs procédés, les inventeurs obtiennent ainsi deux sortes de fulminante, dont le prix est très-inférieur à celui des dynamites françaises.

Elle se débite en cartouches, à enveloppe de parchemin, de 15 millimètres de diamètre et de 40 à 125 millimètres de longueur. Mais c'est surtout dans l'installation de l'usine qu'il est intéressant de constater les perfectionnements apportés.

Les travaux de nitro-glycérine, les glaciers et les magasins sont installés sous le sol, tandis que la fabrication et la confection des cartouches se font dans des huttes de paille élevées sur le sol et séparées les unes des autres par des bois, des pare-éclats et des traverses.

On nous donne les renseignements suivants sur l'usine Krupp, à Essen :

Dans les bâtiments appartenant à M. Krupp et dépendant de son usine, vivent, d'après les derniers recensements, 20,189 personnes : c'est la population d'une ville respectable. L'établissement Krupp, à Essen, couvre une superficie de 1,500 arpents de terrain. Le prix des terrains dans ces parages, est de 2 à 3,000 thalers, et au delà, par arpent. La valeur de l'ensemble des constructions, avec les machines, est taxée sur le pied de 13,500,000 thalers (50,625,000 fr.) ; là-dedans ne sont pas compris les travaux souterrains. Les fournaux, les canaux, les chemins de fer, etc., dont la valeur est estimée à 500,000 thalers (1,875,000 fr.), non plus que 700,000 thalers (2,625,000 fr.) de travaux hydrauliques sur la Ruhr.

La valeur totale de l'usine d'Essen se chiffre donc par 22 à 23 millions de thalers, ou 82 millions 1/2 à 86 millions 1/2 de francs.

M. Krupp a contracté dernièrement un emprunt de 12 millions de thalers (45 millions de francs), en garantie duquel il a hypothéqué, avec son établissement d'Essen, diverses autres exploitations : les forges Jehann, près Duisbourg, d'une valeur de 1,750,000 thalers ; les forges et hauts fournaux de Sayn, 1,500,000 thalers ; des exploitations minières dans plusieurs districts, 3,500,000 thalers ; la mine Xanover, 1,560,000 thalers ; les forges Hermann Bendorf et autres, ensemble 1 million de thalers.

La valeur de ces établissements est donc en tout de près de 9 millions de thalers, ce qui représente seulement leur valeur d'achat et non celle qu'ils ont acquise depuis. C'est, avec l'établissement d'Essen, une valeur totale de 31 millions de thalers.

L'*Akhbar*, du 21, annonce en ces termes la mort du fameux bandit qui, depuis quelque temps, tenait en émoi la circonscription de Delys.

Mohammed-Amziam ou Mansour a été tué, le 16 au soir, après un véritable combat qu'il a fallu soutenir contre sa bande qui s'était retranchée dans le lit d'un ruisseau.

La troupe d'Amziam a tenu tête aux troupes qui se composaient d'un détachement du 107<sup>e</sup>, de spahis, de khialas et de gendarmes ; la lutte, engagée à deux heures de l'après-midi, ne s'est terminée qu'à dix heures du soir, par la mort d'Amziam et la dispersion de sa bande qui a pu s'échapper à la faveur de l'obscurité, abritée par des broussailles impénétrables.

tre mois, était dans les bras de sa mère. Les autres gisaient ensanglantés dans leur lit. L'homme était étendu sur le plancher entre le lit et la table de toilette. Le crâne des enfants était en outre ouvert et laissait échapper la cervelle.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for various silk types like Organsin, Trames, Grèges, etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types with weights.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types with weights.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types with weights.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, etc. and rows for silk types.

Table with columns: Bœuf, Veau, Mouton, Porc. and rows for various meats.

Table with columns: Dindes, Oies, Canards, Volailles, Pigeons, etc. and rows for various birds.

Table with columns: Pommes de terre, Châtaignes. and rows for various vegetables.

Table with columns: Carpes, Tanchons, Brochets, etc. and rows for various fish.

Table with columns: Vins du Beaujolais, Vins du Beaujolais, etc. and rows for various wines.

Table with columns: Pain de ménage, Bœuf, Veau, etc. and rows for various bakery items.

Table with columns: Blé, Farine ronde, Seigle, etc. and rows for various grains.

Table with columns: Paille, Foin, Haricots, etc. and rows for various feedstuffs.

Table with columns: Pain de ménage, Bœuf, Veau, etc. and rows for various bakery items.

Table with columns: Blé, Farine ronde, Seigle, etc. and rows for various grains.

Table with columns: Paille, Foin, Haricots, etc. and rows for various feedstuffs.

Table with columns: Lièvres, Perdreaux, Bécasses, etc. and rows for various game.

Table with columns: Haydée, La Révérence, Sérénade, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

Table with columns: Mignon, ouverture, Le Coeur des Femmes, etc. and rows for various musical pieces.

CAISSE DE PRÊTS. SOCIÉTÉ POUR LE RENOUVELLEMENT, L'ACHAT DES RECONNAISSANCES DU MONT-DE-PIÉTÉ et avances sur dépôt de valeurs mobilières.

CONCERTS BELLECOUR. Mercredi, 27 mai, à 8 heures 1/2 du soir. PREMIÈRE PARTIE.

CONCERTS BELLECOUR. Mercredi, 27 mai, à 8 heures 1/2 du soir. DEUXIÈME PARTIE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 27 mai. PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN.

VERSEMENTS. 25 francs en souscrivant; 50 francs à la répartition; 50 francs le 15 août 1874; 75 francs le 15 janvier 1875.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE du 15 au 30 mai 1874. A LYON, au siège social, chez M. D'ALBY, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, où les prospectus et statuts sont à la disposition du public et envoyés franco à toute demande affranchie.

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS. Tirage du 1er juin. — 50 lots: 400,000 fr. GROS LOT: 300,000 fr.

AU CARDINAL. Grande spécialité de CONFECTIONS pour dames et enfants: Rotondes et mantelets en cachemire depuis... Costumes complets en percale depuis... Jupons depuis... Vestons depuis... Varcuses à festons depuis... 4,000 Peignoirs en percale depuis...

La Poudre Tachet est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, à Lyon.

Volontariat d'un an. Leçons particulières de latin, d'italien et de français, par M. Meyrin, ex-professeur de l'Université, rue Saint-Jean, 64, Lyon.

DOCTEUR MOURGUE dentiste. 15, RUE DE LYON, 15. IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me ROBIN, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 74.

VENTE JUDICIAIRE. Le samedi trente mai courant, à dix heures du matin, grande place de la Croix-Rouge, à Lyon, vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, tels que: billard, tables chaises comptoir et objets mobiliers composant un fonds de café.

Etude de Me COTTET, huissier, rue de Lyon, 50.

Le samedi trente mai courant, à onze heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Croix-Rouge, à la vente de mécanique à la Jacquard, rouleaux, battants, navettes, planchettes, lissères et autres ustensiles pour la fabrication, table, poêle, etc., etc.

Etude de Me DELAS, huissier à Lyon, rue Centrale, 44.

Le vendredi vingt-neuf mai mil huit cent soixante-quatre, sur la place Morand, à Lyon, à onze heures du matin, il sera vendu divers objets saisis, tels que: bureau, guéridon, commode, glace, table, chaises, etc.

EMPLOYÉ. On demande pour Lyon un employé sérieux pouvant fournir de bonnes références. Appointement de 1,200 à 1,500 fr. Ecrire aux initiales X. Y. n° 28, à l'Agence de publicité V. Fournier, 14, rue Comfrot, qui fera parvenir les demandes.

COMPTANT. On demande à acheter un comptant à crédit de paix ou un office de commissaire-priseur, de Lyon à Chalou, ou dans l'Ain. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A VENDRE. Rapport 12 0/0. — Coût 30,000 fr. S'adresser rue de Sully, 44, de 8 h. à 11 h. et de 2 h. à 5 heures. 2930

A vendre. une grande quantité de Maisons, vignes, Châteaux, Fermes, Etangs, Campagnes, Châtes d'eau, Forêts, etc. S'adresser à M. Deschamps, rue des Maronniers, 5, à Lyon. 2910

VOYAGEURS. Une maison de Lyon demande des voyageurs capables et actifs pouvant justifier d'un résultat pour visiter sa clientèle de mercerie et mode. Appointements de 1,500 à 2,500 francs et un intérêt sur le chiffre d'affaires. Ecrire en donnant des références et indiquant les tournées que l'on a faites à l'Agence de publicité V. Fournier, 14, rue Comfrot, pour remettre aux initiales H. J. et V. n° 27. On répondra de suite aux demandes. 3115

JE GARANTIS. La destruction complète des punaises, sans toucher à aucun meuble. L'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre 4 fr. 75 c. en timbres. S'adresser à M. J. MORIN, rue de la République, 10, à Lyon. 2927

GUÉRISON DU CANCER SANS OPÉRATION. Pas de sang répandu, pas de récidive. — Brochure in-8, par le Dr de Bacc. — Chez A. Delahaye, Libraire, Paris. Prix: 2 fr. 15, franco. — A Lyon, chez le Libraire Mégrét, quai de l'Hôtel, n° 57. 3108

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

A LOUER DE SUITE. à proximité de la passerelle de la Boucle et de la station des omnibus, Appartement de quatre pièces avec jouissance de la promenade dans un joli parc, vu magnifique. S'y adresser, grande rue des Gloriettes, 31. 3045

A vendre ou à louer meublée ou non, SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE récemment construite, avec grand c/o attenante, sise à Villars, sur la voie ferrée. — On procurerait des chasses à louer. S'adresser à M. Francisque CHARRIN, propriétaire, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain). 3110

A LOUER pour Entrepôt ou Usine, VASTES LOCAUX (MACHINE A VAPEUR ET CHEMINÉE) rue de la Pyramide, hors barrières, sur le ruisseau d'Ecullay. S'adresser même rue, 114. 3066

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

LA PRÉSERVATRICE. SOCIÉTÉ D'ASSURANCES contre les accidents de travaux et de voitures. (Fondée le 18 mai 1861). — 35, boulevard des Capucines, à Paris. La Société, au 31 décembre 1872, a réglé 52,000 sinistres et payé 4,200,000 fr. Assurances garantissant à la fois les ouvriers et le patron souscripteur: Assurances couvrant le dommage causé aux tiers par les voitures de l'assuré; Assurances couvrant le dommage causé par les tiers aux voitures de l'assuré. S'adresser à l'Agent général pour les départements du Rhône et de l'Ain, place Bellecour, 17, Lyon. 2781

AVIS AU COMMERCE. La direction de la Sûreté commerciale de Lyon opère tous recouvrements sur la France et l'Étranger. — Démarches, correspondances et frais de procédure à ses risques et périls. Comptes-courants remis tous les trois mois. Receveur de rentes, (Service de grande et petite vitesse). — Fournit des renseignements exacts et précis aux sources les plus sérieuses et les plus honorables. — Prix très-moindres. Maison unique fondée rue Centrale, 10, au 1er. Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 2616

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC. Transport des passagers et marchandises à prix réduits. DÉPARTS DIRECTS DE MARSEILLE POUR: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis. Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les mercredis et samedis. Philippeville et Bone, tous les vendredis. Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi. Gênes, 3 départs par semaine. Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser: Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54; Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Bosc, 13; Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12; Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle. 2528

Dix fois médaillés AMEUBLEMENTS EN FER pour parc et jardin FERRAND et C° PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 35, 37 et quai St-Antoine, 16. 2867

DÉPURATIF DU SANG. Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrotés, des humeurs, Vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. Lyon, pharmacie de Ph. Quet, 5, rue de la Préfecture, 5. 2368 n°1.

A VENDRE de suite un PRÉ en bon rapport. Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement. S'adresser au bureau du journal.

ÉCOLE LINGUISTIQUE ET COMMERCIALE. 90, RUE MERCIÈRE, 90. Leçons de Français, d'Arithmétique, Tenue de Livres, Langues Modernes. 3117

A LOUER A LA SAINT-JEAN prochaine, Rse de l'Hôtel-de-Ville. 1° UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées et propices pour magasins, comptoir, etc., avec caves; 2° UN APPARTEMENT de six pièces fraîchement réparées, au 4°, cave et grenier. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

Illustration de la Mode. rue de Verneuil, 22, Paris. LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTS LES JOURNAUX DE MODE. Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc. — Une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés. Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Table of stock market data for BOURSE DE PARIS — Mardi 26 Mai (de midi à 3 h. 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, and various bond types like Trésor, Seine, Ville de Paris, etc.

Table of stock market data for BOURSE DE LYON — Mercredi 27 Mai (de 11 heures à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond types like Ville de Lyon, Crédit Lyonnais, etc.

BULLETIN FINANCIER. Hier, à Paris, la Bourse a été assez faible. Ici aujourd'hui le mouvement de baisse s'est accentué sans que l'on puisse précisément donner le pourquoi de ce recul. Rien dans la politique ne le motive en réalité et aussi longtemps que l'on n'aura pas vu le nouveau ministre à l'œuvre et devant l'Assemblée nationale, on ne peut préjuger l'accueil que cette dernière lui fera. Le 5 0/0 était lourd de 94.65 à 94.60; ses primes étaient offertes et difficilement vendables. On cotait le Morgan 6 0/0 512.50; les Bons de liquidation 5 0/0 étaient demandés, mais introuvables à 470. Le 5 0/0 italien était de nouveau en grande baisse; de 66.95, il est tombé en clôture à 66.80; l'existence du ministère Minghetti, qui avait hier paraissait assurée, a été compromise hier, et cette fois d'une manière plus grave, par un vote du parlement sur les projets de dépenses militaires. M. Minghetti voudrait réduire ces dernières, la majorité du Parlement n'entend pas de cette oreille et ne veut rien épargner sur ce chapitre; il est probable que le Parlement sera dissous, mais en attendant qu'un autre ait été élu, l'équilibre budgétaire ne se trouvera pas tout seul. Après cela, les Italiens ont jusqu'à présent à peu près heureux sans avoir assuré ledit équilibre, il n'est pas probable qu'un nouveau retard le procure beaucoup. Le marché des Autrichiens était plus animé que tous ces jours derniers; de 712 à 713, il s'est échangé d'assez gros lots de la valeur. Les Lombards étaient offerts et invendables à 313. Les actions et les Délégations du Suez étaient plus faibles, les premières de 418 à 417 les secondes de 406 à 405. Les acheteurs n'apprenant rien de positif sur les projets attribués à M. de Lesseps, réalisent leurs bénéfices et quittent momentanément la partie. Le Crédit lyonnais est lourd à 665. Le Crédit mobilier est offert à 448.75; Fourchambault à 632.50. Les actions de la Marine, de la Compagnie des Eaux de Lyon, de la Compagnie des Eaux de Paris, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagnie des Eaux de Marseille, de la Compagnie des Eaux de Nancy, de la Compagnie des Eaux de Orléans, de la Compagnie des Eaux de Rouen, de la Compagnie des Eaux de Strasbourg, de la Compagnie des Eaux de Valenciennes, de la Compagnie des Eaux de Lille, de la Compagnie des Eaux de Caen, de la Compagnie des Eaux de Nantes, de la Compagnie des Eaux de Bordeaux, de la Compagn